

Nombre de membres : 34

N°2021-56

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 26

Exprimés : 33

Pouvoirs : 7

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt et un, le mercredi 28 juillet à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 22 juillet deux mille vingt et un.

**Présents :** Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs :** François Chaulet à Pierre Varachaud, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Alain Duris pouvoir à Maryse Thomas, Christian Vignerie pouvoir à Jean Maynard, Bruno Grancoing pouvoir à Sylvie Germond, Hervé Mazeaud pouvoir à Maryse Parverie, Bertrand Jayat pouvoir à Christophe Gérourard

**Secrétaire de séance :** Louis Furlaud

**Objet : Aides à l'immobilier d'entreprises. Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et l'entreprise DESTERMES à 87440 PENSOL.**

Monsieur le président explique que par délibération n°2017-99 en date du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire a validé le fait de déléguer partiellement au Conseil Départemental de la Haute-Vienne une partie de sa compétence dans le domaine de l'aide à l'immobilier d'entreprises.

En date du 11 mars 2021, l'entreprise DESTERMES a déposé auprès de la Communauté de Communes un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Ce dossier de demande de subvention, qui a été instruit par les services du Conseil Départemental, porte sur l'agrandissement du bâtiment actuel sur 87 m<sup>2</sup>, et sur la construction d'un bâtiment de stockage non fermé d'environ 730 m<sup>2</sup> ainsi que d'un second bâtiment de stockage de 300 m<sup>2</sup> destiné au rangement des matériaux et des véhicules de chantier. L'investissement sera réalisé par l'entreprise DESTERMES, qui est propriétaire du terrain et des bâtiments déjà existants.

Cet investissement se décompose comme suit :

	<b>Coût € HT</b>	<b>Calendrier de réalisation</b>
Chauffage/climatisation des bureaux	10 840 €	6 mois à compter du second semestre 2021
Carrelage	5284 €	
Installations électriques	24 089 €	
Plâtrerie/peinture	13 403 €	
Menuiseries	7163 €	
Structures métalliques	75 927 €	
Fournitures matériaux	57 061 €	
<b>Dépense totale</b>	<b>193 767 €</b>	

L'entreprise DESTERMES finance cet investissement via :

- un prêt bancaire de 150 000,00 € dont les remboursements sont largement inférieurs à la capacité d'emprunt de l'entreprise.
- La subvention sollicitée de 38 753,00 €
- Un autofinancement résiduel

L'entreprise étant implantée sur la commune de 87440 PENSOL, non classée en zone à finalité régionale (AFR), une aide publique au taux de 20% peut être envisagée, dont 14% à la part du Conseil Départemental et 6% à la part de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

L'aide pourrait donc être de 38 753,00 € dont 27 127,00 € pris en charge par le Conseil Départemental et 11 626,00 € pris en charge par la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Afin de contractualiser cette aide, une convention spécifique sera signée entre le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Ouest Limousin et l'entreprise DESTERMES. Le modèle de cette convention est joint en annexe à la présente.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention spécifique à signer avec monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et l'entreprise DESTERMES, laquelle convention va fixer le régime de la subvention accordée à cette société dans le cadre du régime des aides à l'immobilier d'entreprise,

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer cette convention à intervenir avec monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, et l'entreprise DESTERMES.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD